

Pourquoi certaines des choses les plus utiles... ne sont pas à vendre ?

Une exploration bienveillante des biens collectifs et des défaillances du marché.



Bonjour à vous ! Aujourd'hui, on va démystifier ensemble un concept économique qui a l'air compliqué, mais qui est en réalité partout autour de nous. C'est une clé pour comprendre le monde et, on vous le promet, un véritable atout pour votre future carrière.



Commençons par une histoire simple.

Imaginez un instant... C'est l'été. Un groupe de musique talentueux décide d'organiser un grand concert gratuit dans un parc de votre ville. La musique est excellente, l'ambiance est incroyable. Tout le monde peut venir, s'asseoir sur l'herbe et profiter du spectacle.



Un moment parfait... mais qui paie l'addition ?

Le concert est un succès. Des centaines de personnes écoutent. La question qui se pose est simple : qui finance les musiciens, la scène, le son ?

Si l'on faisait passer un chapeau, combien de personnes paieraient, sachant qu'elles peuvent écouter la musique de toute façon ?

Instinctivement, on sent qu'il y a un petit problème, n'est-ce pas ?



Le résultat : sans organisation, le concert n'aurait jamais lieu.

C'est la conclusion logique. Aucune entreprise privée ne prendrait le risque d'organiser ce concert. Les coûts sont certains, mais les revenus sont trop incertains. Pourquoi payer si l'on peut en profiter gratuitement ? Le marché, ici, ne peut pas fonctionner. Le projet, aussi génial soit-il, est voué à l'échec.

De l'intuition à la théorie : mettons les bons mots dessus.



Je sais que les termes techniques peuvent parfois faire peur, mais ce que vous venez de comprendre avec l'histoire du concert, c'est le cœur de la théorie des biens collectifs. Vous avez déjà fait 90% du chemin ! Maintenant, donnons simplement les noms officiels à ces deux caractéristiques que vous avez devinées.

Caractéristique n°1 : La NON-EXCLUDABILITÉ

Définition

On dit qu'un bien est non-excludable (ou non-exclusif) quand il est impossible ou très coûteux d'empêcher quelqu'un de l'utiliser, même s'il ne paie pas.

Lien avec l'analogie

Pour notre concert en plein air, comment empêcher quelqu'un qui passe dans le parc d'entendre la musique ? On ne peut pas mettre des murs autour du son. Le bénéfice est accessible à tous, payeurs ou non.



Caractéristique n°2 : La NON-RIVALITÉ

Définition

On dit qu'un bien est non-rival quand la consommation d'une personne n'empêche pas ou ne réduit pas la consommation des autres.

Lien avec l'analogie

Que vous soyez 100 ou 1000 à écouter le concert, la qualité de la musique reste la même pour tout le monde. Le fait que j'écoute n'empêche absolument pas mon voisin d'écouter aussi.





La conséquence logique : Le 'passager clandestin'.

Quand un bien est non-excludable, un comportement rationnel apparaît : le 'passager clandestin' (ou *free rider* en anglais). C'est la personne qui se dit : "Pourquoi devrais-je payer pour quelque chose si je peux en bénéficier gratuitement de toute façon ?". Ce n'est pas de la malveillance, c'est un calcul économique. Mais si tout le monde réagit comme ça...

...personne ne paie, et le bien n'est pas produit.

Le schéma qui résume tout (et que vous maîtrisez déjà !)

Voici comment les économistes classifient les biens. Ce tableau peut sembler impressionnant, mais regardez bien : vous comprenez maintenant parfaitement la case en haut à droite. C'est là que se trouvent nos biens collectifs.

		EXCLUDABILITÉ	
		Excludable	Non-excludable
RIVALITÉ	Non-rival	Biens de club (ex : Netflix, péage) 	Biens collectifs (ex : éclairage public, défense nationale) 
	Rival	Biens privés (ex : une pomme) 	Biens communs (ex : les poissons dans l'océan) 

Ce concept n'est pas que de la théorie, il est partout autour de vous.

Maintenant que vous avez les 'lunettes' de l'économiste, vous allez voir les biens collectifs partout. Dans l'histoire, dans l'actualité et même dans la technologie. Voyons quelques exemples concrets qui vous parleront, et qui pourraient même tomber à l'examen.



L'exemple N°1 : L'éclairage public.

- **Non-excludable** ? OUI. On ne peut pas vous empêcher de profiter de la lumière d'un lampadaire quand vous marchez dans la rue.
- **Non-rival** ? OUI. Le fait que vous profitiez de la lumière n'empêche pas votre voisin d'en profiter autant.

Aucune entreprise ne pourrait vendre de la lumière 'au mètre' dans la rue. C'est pour cela que c'est la collectivité (via l'impôt) qui le finance. C'est l'exemple parfait d'un bien collectif.





Un problème vieux comme le monde : le port de Dieppe en 1653.

Contexte

Le port de Dieppe, vital pour l'économie, s'ensablait. Il fallait construire des jetées et draguer constamment. Le problème : tous les armateurs profitaient d'un port fonctionnel, mais personne ne voulait payer seul pour l'entretien.

Le dilemme du passager clandestin

Chacun attendait que les autres paient. Résultat : le port déperissait.

La solution

C'est l'État, sous l'impulsion de Colbert, qui a dû intervenir pour financer et organiser ces travaux, reconnaissant que la sécurité et l'accès au port étaient un bien collectif essentiel.

Et aujourd'hui ? Le cas surprenant des logiciels open source.

Exemple

Un logiciel comme Linux, développé en partie par l'entreprise Red Hat (aujourd'hui IBM).



Certification



Support technique



Formation

Analyse

- **Non-excludable ? OUI.** Le code est disponible gratuitement pour tous sur internet.
- **Non-rival ? OUI.** Le fait que des millions de personnes l'utilisent n'empêche personne d'autre de le télécharger et de l'utiliser.

Le modèle économique

Alors, comment des entreprises comme Red Hat gagnent-elles de l'argent ? Elles ne vendent pas le bien collectif (le logiciel), mais des services privés associés : le support technique, la formation, la certification. C'est une réponse de marché très intelligente à un bien collectif.

Le piège à éviter le jour de l'examen

Ne confondez pas 'Bien Collectif' et 'Bien Public' !



Un **BIEN COLLECTIF** est une notion économique. Il est défini par ses deux caractéristiques : non-rivalité et non-excludabilité.

Un **BIEN PUBLIC** est une notion juridique. Il est défini par son propriétaire : il appartient à une personne publique (l'État, une collectivité...). Par exemple, une forêt domaniale.

La nuance clé : Souvent, un bien public est aussi un bien collectif (comme la défense nationale), mais pas toujours ! Une table dans une mairie est un bien public, mais elle est rivale et excluable : c'est un bien privé appartenant à l'État.

An illustration of a person standing on a rocky cliff, looking out over a city skyline at sunset. The sun is low on the horizon, casting a warm orange glow. In the foreground, there are green trees and a winding path. In the background, a city with several tall skyscrapers is visible. Overlaid on the city and landscape are glowing blue and orange lines that resemble data streams or energy flows, suggesting a high-tech or digital theme.

Comprendre cela, c'est déjà penser en stratégie.

Félicitations ! Vous venez de maîtriser un outil d'analyse puissant.

Dans votre future carrière en entreprise, savoir identifier un bien collectif vous permettra de comprendre :

- **Pourquoi l'État intervient** dans certains secteurs.
- Comment créer de la valeur autour de ressources **gratuites** (comme Red Hat !).
- Comment gérer des projets qui bénéficient à toute une équipe ou une communauté.

C'est cette hauteur de vue qui fera de vous des professionnels recherchés et efficaces.

Vous avez toutes les cartes en main pour réussir.

"Les biens collectifs sont caractérisés par la non-rivalité et la non-excludabilité, ce qui empêche le marché de les produire efficacement." — Et vous, maintenant, vous savez pourquoi, et comment agir.